



CGAQ

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA CORPORATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS DU QUÉBEC  
TENUE LE 18 JANVIER 2015, À 10 HEURES,  
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL**

**PRÉSENTS:** Suzanne Gosselin, Lise Hénault, Louise L'Heureux, Gaétan Paquet, Maryse Vallières, Philip Wronski, et 44 membres réguliers pour un total de 50 membres.

**ABSENT :** Laurent Bernardin.

**1. Ouverture de l'assemblée**

La séance débute à 10 h 25.

**2. Nomination : président et secrétaire de l'assemblée**

Une proposition est déposée de nommer Robert Petit comme président de l'assemblée.

Proposée par Gaétan Paquet

Appuyée par Alain Duhaime.

À l'unanimité.

Une proposition est déposée de nommer Lise Hénault comme secrétaire de l'assemblée.

Proposée par Robert Petit

Appuyée par Jean-Yves Bourdages.

À l'unanimité.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'inscrire les ajouts suivants au point 10 *Affaires diverses* :

1) Procuration; 2) Agences réceptives et forfaitistes du Québec (ARF); 3) Communication avec la France; 4) Politiques et directives en entreprise; 5) Présentation de la page Facebook; 6) Achat d'un projecteur; 7) Site Internet et 8) Aide aux guides extérieurs de Montréal.

Une proposition est déposée d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Proposée par Denise Daigle

Appuyée par André Pitre.

À l'unanimité.

Document en annexe.

**4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 19 janvier 2014**

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

1) À la première page, enlever les noms inscrits à la section « excusés » pour ne garder que le nom des deux administrateurs.

2) À la page 2, au point 6.2 Trésorerie, ajouter entre parenthèses à la première ligne (états des résultats et bilan). À la dernière ligne, corriger « ce n'est pas un excédent » par : « c'est un excédent ».

3) À la page 5, au point 9.2, 4<sup>e</sup> ligne enlever « comme président »; un peu plus loin, « à la présidence » et « pour le poste de président ». Sur la même page, au point 9.3, 2<sup>e</sup> ligne, enlever « (président) ».

Une proposition est déposée d'adopter le compte rendu ainsi modifié.

Proposée par Annick Ledur

Appuyée par René Paquin.

À l'unanimité.

Document en annexe.

## 5. Suivi du compte rendu

Au point 6.2 Trésorerie, Louise L'Heureux informe que le forfait pour les frais bancaires est maintenant de 7,50 \$ par mois au lieu de 14,99 \$ facturés l'an passé. Après étude, et selon la moyenne de transactions effectuées annuellement, les frais ne dépasseront pas 120 à 125 \$ par année.

Au point 6.3, Formation, Suzanne Gosselin précise qu'on parle plutôt de formation et non de conférence. Le « bouche-à-oreille » pour le choix des sujets et des formateurs est souvent le moyen le plus efficace; Gaétan Paquet rappelle le sondage effectué sur le sujet dans le passé.

Au point 6.4, Éthique, Gaétan Paquet informe que la CGAQ n'a pas encore communiqué avec les employeurs et qu'elle est à développer une stratégie pour uniformiser les revenus. Robert Petit invite les membres à aller consulter régulièrement la Banque de documentation du site dans laquelle se trouvent tous les documents officiels dont la lettre adressée aux employeurs avec tarifs 2014-2016.

Au point 7, Cotisation, le montant de 40 \$ reste inchangé.

Au point 10.1, Jeton de présence, le jeton de présence accordé aux administrateurs de 30 \$ demeure le même pour 2015. Un changement demanderait une modification à la Charte, et ce, par vote des membres à l'assemblée générale.

Au point 10.3 Travailleurs atypiques Gaétan Paquet résume ses démarches auprès de la Commission sur les normes du travail (CNT). Il est possible d'y ouvrir un dossier CGAQ; reste à créer un comité pour faire avancer ce projet et le président lance une invitation pressante aux membres pour s'impliquer dans ce comité. Une discussion s'ouvre sur les critères qui définissent un travailleur atypique, un travailleur contractuel ou un travailleur salarié. Un débat important qui s'amorce. À suivre.

## 6. Rapport financier

Louise L'Heureux réfère au document distribué. Elle réfère au montant de 11 350 \$ pour les cotisations (40 \$ par membre) qui se justifie par l'ajout récent de deux nouveaux membres qui ont déboursé 15 \$ chacun. Elle explique l'importante baisse des frais de bureau et du casier postal comparativement à l'an passé, du fait que Postes Canada a omis de facturer les frais de 230 \$ pour le casier postal en 2014. Un membre suggère à la Corporation de se connecter directement sur Internet pour éviter les frais de téléphone. Réal Petit note que le surplus accumulé de 9 696,25 \$ indiqué au bilan est assez substantiel, il suggère en conséquence de baisser le montant de la cotisation à 30 \$. Louise L'Heureux rappelle que l'an dernier, la CGAQ a connu un déficit dû aux célébrations du 20<sup>e</sup> anniversaire. Gaétan Paquet ajoute que ce surplus devrait plutôt être investi dans l'offre de formation. Maryse Vallières souhaite qu'il serve à augmenter les services aux membres et à soutenir les formations à Montréal et à Québec. Pierre Gagnon mentionne qu'une partie pourrait servir pour célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire.

Après discussion, la proposition de Réal Petit se lit comme suit :

*Il est proposé que le C.A. se penche sur le surplus dans la prochaine année et qu'il présente une proposition à l'assemblée générale.*

Comme il n'y a pas d'appuyeur, la proposition est rejetée.

Annick Ledur propose ce qui suit :

*Que le surplus qui est en caisse soit redistribué aux membres.*

Comme il n'y a pas d'appuyeur, la proposition est rejetée.

À l'item « jeton de présence » des états financiers, et à la suite de la proposition votée lors de la dernière assemblée générale selon laquelle le montant de 30 \$ soit reconduit pour 2014 pour chaque participation aux réunions du C.A., Jean-Yves Bourdages propose de faire de même pour 2015.

***Il est proposé de reconduire pour 2015 le montant de 30 \$  
du jeton de présence accordé aux administrateurs pour chaque réunion du  
conseil d'administration à laquelle ils participent.***

Proposée par Jean-Yves Bourgades

Appuyée par Serge Martin.

À l'unanimité.

Louise L'Heureux informe les membres qu'elle termine son mandat et n'en sollicite pas un autre. Elle résume l'ensemble des tâches reliées à ses fonctions de trésorière précisant qu'elles requièrent de la rigueur et de la minutie. Le poste est donc ouvert.

Document en annexe.

## **7. Rapport du président**

Gaétan Paquet remercie les membres présents d'avoir répondu en si grand nombre. Pour cette première année de mandat, il a pris connaissance des dossiers, rencontré et échangé avec plusieurs membres, donné suite à la plupart des différents mandats confiés au conseil d'administration ou, si non, qui sont en cours d'exécution.

Le président lance un appel pour recruter des volontaires prêts à s'impliquer dans les différents comités. Il sollicite leurs connaissances, leurs expériences et aussi leur motivation pour faire avancer des dossiers importants et, surtout, pour alléger la tâche de ceux déjà en place. Laurent Bernardin au membrariat et aux communications, Suzanne Gosselin à la formation, un comité en pleine expansion, Lise Hénault au secrétariat et aux 5 à 7, Maryse Vallières aux 5 à 7 à Québec qui s'implique à tous points de vue. S'ajoute à la tâche l'important dossier Éthique et conditions de travail en collaboration avec la Commission des normes du travail. La page Facebook et le site Internet sont gérés et mis à jour par l'excellent travail de Marie-France Lefebvre, Michel Giroux et Robert Petit; Gaétan Paquet les remercie. Il remercie également son équipe.

Document en annexe.

## **8. Rapport des comités**

8.1 Membrariat. En l'absence de Laurent Bernardin, Gaétan Paquet réfère au document de statistiques que Laurent a préparé. Au moment de sa rédaction, la CGAQ comptait 284 membres; après les ajouts et les renouvellements récents, nous en sommes à 291 membres.

Document en annexe.

8.2 Formation. Suzanne Gosselin tient d'abord à préciser que sa compilation s'est arrêtée au 30 novembre, date de fin de l'année financière; ce qui explique que la formation Washington-Philadelphie à Québec en décembre, n'y figure pas. Le comité a besoin de relève. Elle sollicite grandement l'aide d'autres membres, de collaborateurs efficaces et disponibles pour se partager le travail de façon beaucoup plus équitable. Les membres discutent de l'importance d'offrir aussi des formations à Québec, tout en considérant les frais supplémentaires qu'elles occasionnent. Maryse Vallières fait part que l'on favorise d'abord le recrutement des formateurs à Québec, pour Québec, mais ce n'est pas toujours possible, d'où l'obligation de payer un per diem pour les formateurs de l'extérieur. La question des frais de location de salle, de projecteur et de limite de temps de location imposée est discutée.

Suzanne annonce les prochaines formations à venir. À Montréal : les Amérindiens, avec Pierre Trudel (l'annonce sera faite incessamment); la Gaspésie, avec Valérie Gasse, le 11 avril. À Québec : Chicago, avec André Pitre, le 21 mars (celle de Montréal). Pierre Gagnon annonce

qu'il se rend disponible pour répéter la formation sur l'Ouest américain à Québec. D'autres sont à prévoir.

Réal Petit dépose une motion de remerciements à Maryse Vallières pour sa collaboration dans le bon déroulement des formations à Québec.

À la question de Jean-Yves Bourdages, Suzanne répond que sur les 23 participants inscrits récemment à Québec, 18 sont venus. Actuellement, le comité fixe à 45 le maximum de participants, mais il y a toujours des membres qui ne se présentent pas et qui n'annulent pas, ce qui pénalisent ceux qui sont sur une liste d'attente. Marcel Legros propose de charger un coût minimum aux participants. Sa proposition se lit comme suit :

*Il est proposé de charger un ticket modérateur à tous  
les participants qui assistent aux formations*

Proposée par Marcel Legros

Appuyée par Jean-Yves Bourdages

La proposition est rejetée à la majorité.

Les membres échangent sur les moyens à prendre pour contrer les absences. Luc de Bellefeuille suggère un amendement à la proposition précédente :

*Il est proposé que le ticket modérateur s'applique seulement à ceux qui  
sont inscrits et qui n'ont pas avisé de leur absence.*

Proposée par Luc de Bellefeuille

Appuyée par Jean-Yves Bourdages

L'amendement est rejeté à la majorité.

Suzanne Gosselin fait la suggestion que l'on écrive sur la prochaine annonce un avis selon lequel les membres qui n'avertissent pas de leur absence et qui ne se présentent pas le jour de la formation seront automatiquement placés sur la liste d'attente de la prochaine formation. Cette suggestion est reçue positivement.

Document en annexe.

### 8.3 Éthique et conditions de travail

En l'absence de Philip Wronski pour cause de maladie, c'est Laurent Bernardin qui a pris le relèvement. Gaétan informe que la principale tâche était de faire avancer le dossier des travailleurs atypiques et de former un comité avant les Fêtes, mais ce fut impossible. Il insiste pour dire que l'avancement de ce dossier dépendra de l'implication de chacun. À la question des dossiers à prioriser, Gaétan les énumère. 1) Uniformiser les conditions salariales. 2) Voir avec la Commission des normes du travail (CNT) à développer une stratégie par rapport aux employeurs qui ne respectent pas ces normes, au temps supplémentaire à rémunérer et aux caractéristiques propres à un travailleur autonome –vs- un travailleur salarié; 3) Déposer une plainte à la CNT sous le couvert de la confidentialité. Gaétan rappelle le principal mandat de la CGAQ : informer les membres.

Alain Duhaime souligne que la jurisprudence est claire sur le sujet : on est tous des salariés répondant aux trois critères suivants : on offre une prestation de travail, on reçoit une rémunération et on a un lien de subordination. On est donc tous assujettis à la Loi sur les normes du travail selon le Code civil du Québec. Le président d'assemblée clôt le débat.

#### 8.4 5 à 7 – Montréal et Québec

- Lise Hénault réfère à la liste distribuée des activités tenues en 2014. Elle mentionne qu'il n'est pas toujours possible de les tenir en fin d'après-midi, particulièrement lorsqu'il s'agit de visites dans des musées où du personnel est requis.

Document en annexe.

- Maryse Vallières présente sa liste d'activités à Québec et souligne leur succès. Elle travaille à augmenter la présence de la CGAQ dans cette région et invite les membres à écrire à la Corporation pour toute demande, information ou suggestion.

Document en annexe.

### **9. Participation aux comités – recrutement**

Gaétan sollicite l'implication des membres dans les divers comités. Le nombre, la richesse et le partage des expériences de chacun apporteront des avis diversifiés et enrichissants. L'investissement peut aussi être circonstanciel. Deux administrateurs terminent leur mandat.

- PAUSE -

### **10. Élection au conseil d'administration**

Louise L'Heureux et Philip Wronski terminent leur seconde année de mandat. Louise a précédemment informé les membres (au point 6) qu'elle ne sollicite pas un autre mandat.

#### 10.1 Nomination à la présidence d'élection

Gaétan Paquet propose de nommer Réal Petit à la présidence d'élection.

Proposition appuyée par Luc de Bellefeuille.

À l'unanimité.

#### 10.2 Mises en candidature

Réal Petit demande à Philip s'il souhaite solliciter un autre mandat. Il acquiesce. Alain Duhaime présente sa candidature. Un autre membre, Gilles Laramée (absent) a annoncé par courriel son intention de poser sa candidature. Pierre Gagnon propose Marie-France Lefebvre; celle-ci accepte. Réal Petit invite les quatre candidats à se présenter, à l'exception de Gilles Laramée représenté par Gaétan Paquet.

#### 10.3 Vote

Les bulletins de vote sont distribués aux membres; ces derniers sont invités à choisir deux candidats sur les quatre en lice : Alain Duhaime, Gilles Laramée, Marie-France Lefebvre et Philip Wronski.

Les bulletins sont déposés dans une boîte pour le comptage des votes.

Le dépouillement du scrutin terminé, Réal Petit transmet les résultats.

Alain Duhaime et Gilles Laramée ont obtenu la majorité des votes.

Le nouveau conseil d'administration de la CGAQ est nommé pour l'année 2015.

### **11. Affaires diverses**

#### 11.1 Procuration

Pour constituer le quorum nécessaire aux assemblées générales, Serge Martin propose qu'en cas d'impossibilité de se présenter à une assemblée, un membre puisse désigner un mandataire pour le représenter et voter à sa place, s'il y a lieu. Par exemple, un formulaire de procuration pourrait être joint à l'avis de convocation et aux documents. Une proposition est déposée.

***Il est proposé que le conseil d'administration se penche sur la possibilité de permettre aux membres d'utiliser une procuration pour leur présence aux réunions.***

Proposée par Serge Martin  
Appuyée par Luc de Bellefeuille.  
Acceptée à l'unanimité.

Advenant une suite positive à cette proposition, Jean-Yves Bourdages apporte un amendement en référence à l'article IV, no 15 de la Charte qui se lit comme suit « *Vote par procuration ou par courriel. Le vote par procuration est prohibé, mais le vote par courriel, pour des modifications aux règlements généraux et/ou au code d'éthique, est permis.* ».

***Il est proposé que la CGAQ apporte une modification à l'article IV, no 15, de la Charte advenant l'accord du conseil d'administration afin de permettre à un membre de se faire représenter par procuration aux assemblées.***

Proposée par Jean-Yves Bourdages  
Appuyée par Lise Hénault  
L'amendement est accepté à la majorité.

### 11.2 ARF-Québec

Catherine Tassé souhaiterait que la CGAQ entre en communication avec l'association des Agences réceptives et forfaitistes du Québec (ARF) pour agir comme principal interlocuteur avec la France, surtout en ce qui concerne l'uniformisation de nos conditions de travail. Elle souhaite qu'une proposition soit déposée pour que la CGAQ travaille en collaboration avec cette association et assure les suivis.

Après discussion, il est plutôt suggéré de se renseigner davantage sur cette association avant de proposer une collaboration. Est-ce que la CGAQ serait éligible? Existe-t-il plusieurs catégories de membres? Y a-t-il des frais d'adhésion, quel est le montant? Quels avantages en retirerait-on? Etc. Alain Duhaime voit plutôt l'ARF comme un éventuel interlocuteur.

La proposition finale se lit comme suit :

***Il est proposé que la CGAQ prenne contact avec l'ARF pour obtenir des informations sur cette association.***

Proposée par Catherine Tassé  
Appuyée par Fabien Béraud.  
À l'unanimité.

### 11.3 Communication avec la France

Catherine Tassé propose que la CGAQ se trouve un vecteur de communication avec la France (le pendant de la CGAQ en France, par exemple). Les guides accompagnateurs (détenteurs d'un BTS Tourisme) font sûrement partie de regroupements, aller aux informations et faire part des démarches entreprises avec différents guides et agences en France lors de la prochaine assemblée générale. Une proposition est déposée.

***Il est proposé que la CGAQ se penche sur l'exploration d'un possible interlocuteur en France.***

Proposée par Catherine Tassé  
Appuyée par Jacques Lachapelle.  
À l'unanimité.

### 11.4 Politiques et directives en entreprise

Catherine Tassé souhaite que la Corporation se dote d'un cahier qui contiendrait toutes les directives de travail. Cette démarche relèverait du comité Éthique et conditions de travail. Elle formule la proposition suivante.

***Il est proposé que la CGAQ se penche sur la rédaction de directives de travail adressées aux agences du Québec.***

Proposée par Catherine Tassé  
Appuyée par Jacques Lachapelle.  
À l'unanimité.

### 11.5 Page Facebook

Marie-France Lefebvre résume les activités et précise que ce n'est pas une page personnelle mais corporative. Il y a eu 139 mentions « J'aime » et 75 statuts pendant l'année. Ont été consultés, entre autres, les annonces 5 à 7, les formations, les photos, les nouvelles sur le tourisme, etc. pour une moyenne de 77 personnes atteintes. Ont été notés des statuts records pour l'accident d'autocar de « J'ai mon voyage » le 18 juillet dernier avec 388 personnes atteintes, et celui du 9 septembre pour 13 endroits moins connus de New York, avec 374 personnes atteintes.

### 11.6 Achat d'un projecteur

Maryse Vallières a fait toutes les démarches. Les prix varient entre 500 \$ et 1200 \$, il est possible de se procurer un projecteur de bonne qualité pour 800 \$ et qui convient pour de petites ou de grandes salles. En ajoutant l'achat d'un écran portatif, l'équipement serait complet. Une proposition est déposée.

***Il est proposé que la CGAQ achète un projecteur et un écran portatif pour la CGAQ.***

Proposée par Maryse Vallières  
Appuyée par Jean-Yves Bourdages.  
À l'unanimité.

### 11.7 Site Internet

Robert Petit réfère au document d'informations distribué. Il fait remarquer que la banque de documentation est accessible (avec un mot de passe) aux membres seulement. Ce mot de passe est changé annuellement et transmis par courriel aux membres. Elle comprend actuellement 21 sections et plus de 141 documents. La Corporation apprécie la collaboration de Luc de Bellefeuille et Laurent Bernardin qui alimentent le site régulièrement. Robert les remercie. Il tient aussi à remercier Claudine d'Anjou pour la mise en forme et Michel Giroux, un collaborateur de l'extérieur, pour l'aspect technique. Il signale qu'il est prêt à continuer d'en assumer la responsabilité mais à céder aussi sa place si un autre membre souhaite prendre la relève. Il sollicite l'aide des membres pour les mises à jour et l'ajout de documents. Robert souligne les frais peu élevés du site qui n'a coûté cette année que 326,16 \$.

Les membres remercient Robert pour son excellent travail.  
Document en annexe.

### 11.8 Aide aux guides de l'extérieur de Montréal

Annick Ledur informe les membres qu'elle peut accueillir chez elle des membres de l'extérieur qui viennent assister aux activités à Montréal. Elle suggère qu'il y ait une liste de références de membres prêts à accommoder ceux qui en feraient la demande. Lise Hénault mentionne qu'il arrive parfois que des membres demandent du covoiturage lorsqu'ils confirment leur présence à une activité; elle les aide à trouver une solution lorsque c'est possible. La liste des membres demeure une information confidentielle.

En fin d'assemblée, deux messages sont transmis aux membres.

Alain Duhaime revient sur le CQRHT (Conseil québécois des ressources humaines en tourisme) afin de connaître l'opinion des membres pour y déléguer un représentant. Le coût d'adhésion est de 115 \$. Jean-Yves Bourdages rappelle que la CGAQ en faisait déjà partie par

le passé et qu'il est important d'y adhérer de nouveau. Reste à savoir les droits et privilèges reliés à cette adhésion, il faut que ce montant déboursé donne de bons privilèges. Pierre Gagnon souhaite l'adhésion de la Corporation et souligne que c'est le CQRHT qui a élaboré les définitions officielles en tourisme, ainsi que la définition actuelle de guide accompagnateur pour la CGAQ. Il est convenu que la Corporation pourrait assister à la prochaine assemblée générale du CQRHT.

Et Annick Leduc fait référence à Ambulance Saint-Jean. Elle mentionne qu'elle est membre de cette organisation et en tant que tel, elle offre son aide pour entrer en contact avec cette organisation dans le but d'organiser une autre formation aux membres. Suzanne Gosselin en prend note.

#### **11. Clôture de l'assemblée.**

La séance est levée à 13 h 40.

---

Rédigé par Lise Hénault  
Secrétaire